



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMST 2023-01-04

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023
Travaux de restructuration de l'Avenue de la Durance 4^{ème}
Tranche**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal N°2020.03.06 SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la décision du Maire DMSE N° 2022-11-09 du 20 décembre 2022 concernant la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental 04 pour la restructuration des réseaux de l'Avenue de la Durance 4^{ème} Tranche ;

DECIDE

ARTICLE 1 : dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023, la Commune de Sisteron sollicite de l'Etat une aide financière pour la restructuration de l'avenue de la Durance 4^{ème} Tranche ;

ARTICLE 2 : Cette opération pouvant être financée à hauteur de 500 000.00 € par l'ETAT ;

ARTICLE 3 : il y a lieu de prendre en compte le plan de financement ci-dessous :

ETAT (DSIL 2023)	29.07 %	500 000.00 € HT
AERMC	20.06 %	345 000.00 € HT
DEPARTEMENT	3.55 %	61 062.00 € HT
COMMUNE	47.32 %	813 938.00 € HT
MONTANT TOTAL	100 %	1 720 000.00 € HT

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier et à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence.

Fait à SISTERON, le 26 JANVIER 2023

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 28/06/2023 à 15h09

REÇU EN PREFECTURE
le 26/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20230126-2023_01_04D